

Le pôle Fintech-Innovation de l'ACPR renforce ses liens avec les superviseurs d'Asie du Sud-Est



Dans le cadre des accords de coopération existant avec les Autorités Monétaires de Singapour et Hong-Kong, le pôle Fintech-Innovation a participé en novembre à plusieurs réunions bilatérales (IA, blockchain, Suptech) ainsi qu'à des événements tels que le Singapore Fintech Festival, dédié aux Fintech, Regtech et Insurtech, et un séminaire sur l'innovation financière à Hong-Kong.

Une coopération franco-singapourienne particulièrement riche dans le domaine des Fintech et de l'innovation

Le *Singapour Fintech Festival* (SFF) est un évènement international (plus de 50 000 visiteurs lors de l'édition 2019) entièrement dédié aux Fintech et à l'innovation financière, constituant un point de rencontre mondial entre acteurs établis (banques commerciales, assurances, banques centrales) et nouveaux entrants Fintech, Regtech et Insurtech.

Invité par l'Autorité Monétaire de Singapour (MAS), le sous-gouverneur de la Banque de France y a prononcé un discours sur les enjeux de l'inclusion financière. Par ailleurs, plusieurs banques centrales asiatiques (Chine, Thaïlande, Singapour...) qui étudient l'opportunité de monnaies digitales banques centrales pour faciliter et réduire le coût des paiements ont présenté des projets d'expérimentation de monnaies digitales banques centrales impliquant le secteur privé (règlement transfrontalier de gros, règlement inter-devises, règlement de titres contre du cash, etc.).

Le pôle Fintech-Innovation de l'ACPR, accompagné du *Chief Digital Officer* de la Banque de France Thierry Bedoin, s'est rendu au SFF pour une série de réunions de travail sur les missions du pôle avec l'Autorité Monétaire de Singapour (MAS). S'inscrivant dans le cadre de [l'accord de coopération Fintech](#) liant des deux superviseurs depuis 2017, ces réunions bilatérales ont permis d'échanger tant sur l'impact des technologies blockchain et de l'intelligence artificielle sur l'écosystème, que sur les projets Suptech respectifs, dont l'intrapreneuriat de l'ACPR, les retours d'expériences de la MAS et les bonnes pratiques communes pour les projets d'innovation interne.

Toujours dans le cadre de l'accord de coopération bilatéral, le pôle Fintech-Innovation a mis en relation des Fintechs françaises désireuses d'étendre leur activité à Singapour et en Asie avec l'Autorité Monétaire de Singapour. Le pôle a également eu des échanges avec les Fintechs asiatiques souhaitant développer leur activité en France et au sein de l'Union Européenne. Prévu explicitement par les accords de coopération Fintech signés entre l'ACPR et les superviseurs partenaires, ces mises en relation permettent de clarifier les exigences réglementaires en vigueur dans chaque juridiction, d'expliquer les attendus des processus d'agrément et d'adapter l'activité des Fintech souhaitant étendre leur activité d'une juridiction à l'autre.

Accords de coopération entre l'ACPR et la Hong-Kong Monetary Authority (HKMA)

A l'instar de l'Autorité Monétaire de Singapour, l'Autorité Monétaire de Hong-Kong entretient également une relation privilégiée avec l'ACPR dans le domaine des Fintech, formalisée par un [accord de coopération signé en juillet 2019](#). Dans ce cadre, le pôle Fintech-Innovation est intervenu le 8 novembre, en marge de la Fintech Week, dans un séminaire sur l'innovation financière hébergé par la HKMA et structuré autour de trois panels thématiques (i. Les enjeux de régulation face à l'innovation financière, ii. Le développement de l'écosystème des Fintech en France et à Hong Kong et iii. L'innovation dans le secteur de l'assurance).



ii. Le développement de l'écosystème des Fintech en France et à Hong Kong et iii. L'innovation dans le secteur de l'assurance). Cette participation a également été l'occasion de conduire des réunions bilatérales avec la HKMA et la Securities & Futures Commission (SFC) ayant récemment mis en œuvre un nouveau cadre réglementaire pour les investisseurs en crypto-actifs.

Un nouvel accord de coopération franco-singapourien sur la cybersécurité



La visite du sous-gouverneur de la Banque de France a également été l'occasion de conclure le 13 novembre 2019 un accord tripartite entre l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la Banque de France et la MAS afin de renforcer la coopération en matière de cybersécurité. Sa signature est intervenue lors d'une rencontre bilatérale avec Chong Tee Ong, *Deputy Managing Director* de la MAS en marge du *Singapore Fintech Festival and Singapore Week of Innovation and Technology* (SFF x SWITCH) 2019.

Outre le partage régulier d'informations concernant les cyber-incidents et les renseignements relatifs aux menaces, l'accord de coopération permettra des échanges de personnel destinés à approfondir les relations de travail et l'apprentissage mutuel. L'ACPR et la MAS coopèrent régulièrement dans le cadre de groupe de travail internationaux (BCBS, FSB) ou séminaires de réflexions portant sur des sujets cyber, tel que le *MAS Information Technology Supervision Workshop* du 12 novembre auquel le pôle Fintech-Innovation a participé.